

# Thèmes : systèmes alimentaires territorialisés et enjeux planétaires

COMMUNICATION SUR LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER ET DE  
LA SECURITE ALIMENTAIRE

**Présentée par** : Docteur Lamourdia THIOMBIANO  
Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et des  
Aménagements Hydro agricoles

**Novembre 2019**

# PLAN



**INTRODUCTION**

**I. GENERALITES : FONCIER ET SECURITE ALIMENTAIRE**

**II. ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU  
BURKINA**

**III. DYNAMIQUES FONCIERES CONSTATEES**

**IV. IMPORTANCE DU FONCIER DANS LA SECURITE  
ALIMENTAIRE**

**V. DEFIS**

**VI. PISTES DE SOLUTIONS**

**CONCLUSION**

# INTRODUCTION

---

**Au Burkina Faso, 13,5% de la population vivaient en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de 2009 à 2018.**

**La question foncière est sans conteste la problématique principale à intégrer dans toute approche et analyse prospective pour assurer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle d'un pays.**

**Il est recensé 4 catégories de facteurs à l'origine des changements qui s'opèrent au niveau des systèmes alimentaires et qui influencent les régimes alimentaires. Ce sont les facteurs :**

- ✓biophysiques et environnementaux,**
- ✓liés à l'innovation, à la technologie et à l'infrastructure,**
- ✓politiques**
- ✓socio culturels et démographiques.**

# INTRODUCTION

---

**Dans ce contexte et alors que s'affirme un droit à l'alimentation, la sécurisation de l'accès au foncier est considérée comme une condition au développement agricole et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

**L'amélioration de l'accès à la terre par l'établissement des droits fonciers et des droits d'accès à la terre et leur sécurisation est d'une importance capitale pour l'autonomisation, le bien-être matériel, la sécurité alimentaire des populations notamment des ruraux pauvres.**

**Les politiques foncières jouent donc un rôle central dans les stratégies de développement du fait qu'elles définissent les droits sur la terre, la façon de les gérer et les règles de répartition des terres entre les acteurs.**

# INTRODUCTION

Dans cette vision, la question foncière doit être abordée du point de vue prospectif en mettant un accent sur les dynamiques des populations et l'urbanisation dans leur rapport avec le développement et en couvrant les principaux domaines suivants :

- les dynamiques démographiques ;
- l'urbanisation et les mutations économiques (promotion immobilière) ;
- la mise en valeur des terres et la production agricole sous l'angle de leurs potentialités, de leurs mutations et de leurs limites;
- l'exploitation minière ;
- les changements climatiques et leur impact sur les milieux naturels, l'accès aux ressources naturelles et la production agricole.

# GENERALITES : FONCIER ET SECURITE ALIMENTAIRE

---



Selon la définition de la FAO, la sécurité alimentaire est assurée quand tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Tout être humain a donc droit à une alimentation adéquate

L'atteinte de cet idéal passe par la mise en place de systèmes alimentaires fonctionnels et durables capables d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous.

# GENERALITES : FONCIER ET SECURITE ALIMENTAIRE

---



Ces systèmes influencent les régimes alimentaires et la nutrition et sont constitués d'un ensemble d'éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires,

La production alimentaire est fortement tributaire de la diversité biologique ainsi que des écosystèmes,

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) adopté par décret n° 2007-610/PRES/PM/MAHRH du 04 octobre 2007 et deux ans plus tard la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. Elle vise à

- assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé ;
- promouvoir les investissements,
- accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles;
- contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale.

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



Au Burkina Faso, le foncier se caractérise par :

- la coexistence de régimes fonciers traditionnels et d'un système foncier étatique ;
- une grande pression sur les terres rurales (lotissements, promoteurs immobiliers, activités minières, activités agricoles et pastorales) ;
- un regain de valeur croissant et le développement de la spéculation foncière à tous les niveaux ;
- l'existence de pratiques formelles et informelles pour la reconnaissance des droits ;
- la récurrence des conflits fonciers ;
- la non application voire une inexistence des schémas d'aménagement de l'espace rural.

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



Cette loi a introduit des innovations dont les principales sont :

- ✓ la fin du monopole de l'Etat sur les terres rurales tel que défini dans la législation antérieure, et la définition de trois (03) catégories de terre rurale qui sont:
  - (i) le domaine foncier rural de l'Etat,
  - (ii) le domaine foncier rural des collectivités
  - (iii) le patrimoine foncier rural des particuliers ;
- ✓ la reconnaissance et la protection des droits fonciers coutumiers formalisés à travers un acte administratif dénommé attestation de possession foncière rurale (APFR) ;
- ✓ l'organisation des transactions foncières (vente, location, prêt et AMVT), de l'agrobusiness et des conditions de mise en valeur des terres ;

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



- la responsabilisation des populations à la base (communes et villages) pour gérer le foncier à travers la création des structures que sont : les services fonciers ruraux (SFR), les commissions foncières villageoises (CFV) et les commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV) ;
- la prise en compte des coutumes et pratiques locales à travers des conventions locales ou chartes foncières locales qui sont élaborées par chaque commune ou village pour préciser ou compléter les dispositions de la loi en prenant en comptes les spécificités du foncier au niveau local ;
- l'obligation de la tentative de conciliation en cas de conflits fonciers ruraux avant la saisine des juridictions ;
- la formulation de dispositions spécifiques aux femmes et aux jeunes.

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



L'évaluation de l'application de ces reformes fait ressortir les résultats ci-après :

- ✓ la mise en place de l'Observatoire national du foncier (ONF-BF) qui joue un rôle de veille et de productions d'informations sur la gouvernance foncière ;
- ✓ l'application effective de la loi dans 62 communes, soit 18% des communes ;
- ✓ l'amélioration du cadre de concertation sur le foncier rural ;
- ✓ la délivrance par les communes de près 5 300 actes de sécurisation foncière rurale aux populations à la date de fin mars 2019 ;
- ✓ la mise en place des services communaux et des structures locales de gestion foncière ainsi que leurs équipements ;

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



Pour les terres à usage collectif (aménagements hydro-agricoles) la problématique du foncier rural au Burkina Faso se pose notamment en termes de mobilisation de terres et de sécurisation/gestion des terres.

S'agissant de la mobilisation, les initiatives se heurtent à :

- la réticence des propriétaires terriens à céder leurs terres du fait :
  - ✓ de l'existence d'antécédents avec l'Etat ;
  - ✓ du regain de valeur des terres ;
  - ✓ des mutations qui s'opèrent en milieu rural, le phénomène de monétarisation et la spéculation des terres ;
  - ✓ de la non incitation des mesures de compensations.
- la faible implication des collectivités territoriales et des populations locales notamment les autorités traditionnelles dans les négociations pour la cession des terres.

# ETAT DES LIEUX DE LA REFORME FONCIERE AU BURKINA



La plupart des aménagements existants ne sont ni délimités, ni immatriculés et ne disposent pas de cahier de charges spécifiques. Cette insécurité foncière affecte la durabilité de ces capitaux et fragilise le leadership de l'Etat. Il s'en suit que :

- ❑ les droits des producteurs qui y sont installés ne sont pas sécurisés pour leur permettre de garantir leur droit (accès crédit) ;
- ❑ une situation d'occupation anarchique des terres et d'utilisation non rationnelle des ressources en eau et forestières;
- ❑ sur certains périmètres, les populations autochtones, appuyées par des chefs coutumiers contestent ouvertement la propriété étatique des périmètres et revendiquent la propriété des terres;
- ❑ la progression anarchique des fronts miniers et de la promotion immobilière avec parfois des emprises sur les aménagements agro-sylvo-pastoraux.

# DYNAMIQUES CONSTATEES

# FONCIERES



Il convient d'abord de souligner la continuité entre le foncier rural et le foncier urbain. Les villes s'étendent sur un espace où prédominent très souvent des formes coutumières d'appropriation et d'usage des terres. Celles-ci sont progressivement intégrées aux marchés fonciers urbains formels et informels.

De même, l'évolution du foncier rural renvoie souvent à l'urbain, d'une part, parce que les dynamiques de changement observées sont souvent initiées ou contrôlées par des acteurs urbains et, d'autre part, parce que la demande urbaine a une incidence majeure sur l'activité agricole et sur le mouvement d'exode rural.

L'urbanisation a un poids supplémentaire sur les systèmes alimentaires puisque, dans son sillage, les consommateurs sont de plus en plus désireux d'avoir à disposition des aliments plus variés.

## ~~CONSTATEES~~

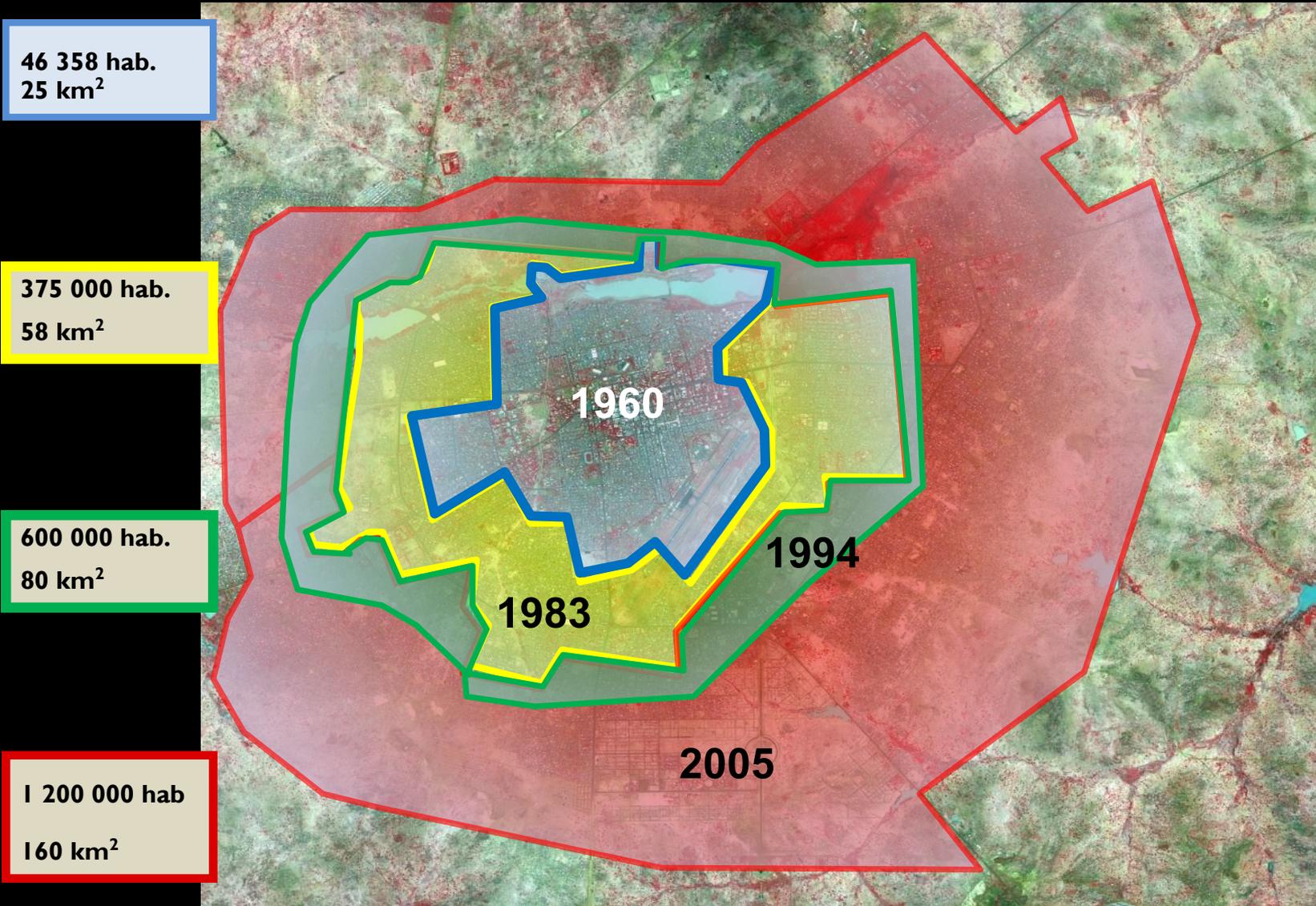
Progressivement, la demande urbaine dictera les types d'aliments à produire par les exploitants agricoles et la manière dont ils seront échangés, transformés, distribués et commercialisés. Ces modifications exigeront une planification attentive.

Il incombera aux gouvernements d'examiner la manière dont eux-mêmes et d'autres acteurs s'emploieront à prévoir les quantités et les types d'aliments nécessaires, ainsi que les modalités de production, si l'on veut que la sécurité alimentaire et la nutrition s'inscrivent dans des systèmes alimentaires durables.

A titre d'exemple, les quartiers Nossin et Pissy de la ville de Ouagadougou immatriculés comme des zones d'élevage se retrouvent de nos jours être des zones d'habitation par excellence.

**Diapo: évolution spatiale de la ville de Ouagadougou**

# evolution spatiale (Ouagadougou)



207,36 ha

1 361 parcelles

1 323 d'habitation  
d'habitation

## EVOLUTION DES LOTISSEMENTS ENTRE 1965 ET 2011

### LEGENDE

#### Périodes de lotissement



- Route principale
- Cours d'eau
- Barrage
- Perimètre irrigué

2 127,43  
ha

15 143  
parcelles

14 684  
d'habitation

Source : DGUTF, Mairie de Ziniaré  
Date : Novembre 2012  
Réalisation : ARCADE / AXIALE

# IMPORTANCE DU FONCIER DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE



La sécurisation de l'accès au foncier est d'ailleurs reconnue comme un frein essentiel au développement de l'agriculture familiale qui mobilisent plus de 80% des agriculteurs au Burkina Faso.

Selon la FAO, les pays en développement pour satisfaire les besoins alimentaires doivent considérablement augmenter leur production agricole d'ici 2050. Cette hausse laisserait cependant encore 4% des populations de l'Afrique subsaharienne en situation de sous-alimentation chronique (Bruinsma, 2009).

L'augmentation des productions ne peut se faire qu'à travers une extension des superficies cultivables, une intensification des cultures et une hausse des rendements. Toutefois l'extension des terres cultivables restera un facteur d'accroissement important de la production des cultures dans de nombreux pays d'Afrique.

# IMPORTANCE DU FONCIER DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE



Pour atteindre le niveau de production de cultures considéré comme nécessaire par la FAO, il faudrait étendre les superficies mises en culture dans les pays en développement de « 120 millions d'hectares (elles passeraient de 966 millions en 2005 à 1 086 millions en 2050), soit une augmentation de 12,4 %. Sans surprise, l'essentiel de cette augmentation devrait concerner l'Afrique subsaharienne (64 millions)

Il importe donc de savoir si l'Afrique subsaharienne pourra disposer des terres nécessaires pour obtenir la hausse de la production de cultures correspondant à la demande de produits alimentaires en 2050.

Selon Drabo et al. (2003), sur la base d'une l'hypothèse d'une fécondité de 3 enfants par femme, la population du Burkina Faso sera multipliée par 4,3 en 2051.

# IMPORTANCE DU FONCIER DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE



La mise en culture de nouvelles terres dans les zones anciennement peuplées et dans les zones de colonisation agricole est soumise à des tensions : les régions qui utilisent actuellement la moitié de leur espace cultivable vont connaître une saturation certaine d'ici 2021 ; celles dont l'espace cultivé correspond à 20-30 % des terres cultivables vont connaître des difficultés importantes bien avant 2041

Les régions du Sud, où il existe des possibilités de mise en culture importantes, ne connaîtront pas de difficultés foncières graves d'ici 2051, à condition que les mouvements migratoires soient maîtrisés.

Les terres irrigables, dont le potentiel est de 233 500 hectares et les 500 000 ha de basfonds aménageables devront être sécurisés en attendant leur mise en valeur effective gage de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

# IMPORTANCE DU FONCIER DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE

---



L'agriculture est le socle des systèmes alimentaires et ne peut être durable que si les ressources naturelles, notamment l'eau et les terres sont bien gérés.

A titre d'exemple la présence de métaux lourds dans les sols suites à l'épandage d'engrais de synthèse peut nuire à la santé humaine. La biodiversité ou le nombre d'espèces végétales et animales et la diversité interspécifique sont aussi essentielles pour la sécurité alimentaire.

La richesse de la biodiversité dans une zone écologique particulière peut entraîner une amélioration des apports en nutriments et une meilleure santé environnementale.

# DEFIS

La transition vers une alimentation saine et une meilleure nutrition exige des transformations adaptées au contexte, pas seulement dans les politiques agricoles et alimentaires, foncières mais aussi en matière d'impulsion politique, de politiques économiques et de normes sociales.

Les 3 défis majeurs sont

:

- Disponibiliser de l'espace suffisante pour la production agricole pour couvrir les besoins des populations.
- Mettre en place des mécanismes pour le respect des textes/règlementations existants.
- Assurer une évaluation de la mise en œuvre de ces textes et proposer les orientations et cadrages adaptés.

# PISTES DE SOLUTIONS

---



**Au regard des défis ci-dessus évoqués, les pistes de solutions ci-après pourront être développés et mises en œuvres :**

- associer les politiques foncières aux autres politiques sectorielles (agricoles, développement rural et urbain, habitat, équipement) ;**
- disposer d'un cadastre rural sur la base d'analyses prospectives ;**
- maitriser le processus d'urbanisation ;**
- définir un mécanisme de régulation de la pression sur les terres agricoles.**

# CONCLUSION



**Mettre un terme à la faim reste un objectif crucial, mais d'autres formes de malnutrition se sont répandues, et il faut également s'y attaquer.**

**Le défi consiste à fournir des aliments en quantité suffisante pour tous sans tomber dans une stratégie reposant sur une surabondance d'aliments à densité énergétique élevée et de faible valeur nutritive, produits dans des systèmes alimentaires non durables.**

**L'insécurité du régime foncier apparaît comme un obstacle majeur pour la gestion et la conservation des terres et, par conséquent, pour la sécurité alimentaire. Cependant la sécurisation de l'accès au foncier en elle seule n'est pas suffisante pour garantir la sécurité alimentaire des populations,**

# CONCLUSION



La sécurisation foncière commence par l'attribution de parcelles de taille suffisante non seulement pour survivre mais aussi pour développer des activités agricoles qui permettent de commercialiser des excédents et de garantir des bénéfices.

L'adoption d'une technologie de maîtrise de l'eau, des technologies et itinéraires techniques s'adaptant au contexte agro-climatique et la mécanisation agricole permettant de produire en toute saison s'avèrent décisives pour la viabilité économique des exploitations.

Modèle en pleine promotion au niveau du département en relation avec l'eau et l'énergie

La sécurisation foncière devrait impliquer l'accès aux ressources indispensables à la valorisation des terres et doit reposer sur des fondamentaux d'équité.

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**